Convention de collaboration

Entre

la **Ville de Bruxelles**, représentée par son Collège des Bourgmestre et Echevins, au nom duquel agissent Madame Faouzia Hariche, Échevine de l'Instruction publique francophone, de la Jeunesse et des Ressources humaines, et Monsieur Dirk Leonard, Secrétaire communal de la Ville de Bruxelles, en exécution d'une décision du Conseil communal prise en date du … ;

le **Centre d'Action Laïque – Régionale du Brabant Wallon**, association sans but lucratif, inscrite à la BCE sous le numéro 0429.639.625, dont le siège social est établi rue Lambert Fortune 33, à 1300 Wavre, représentée par Monsieur Anthony De Spiegeler, Président et Monsieur Brice Droumart, Directeur ;

Le Centre d'Action Laïque – Régionale du Brabant Wallon étant ci-après dénommé l' « Éditeur » ;

PRÉAMBULE :

Depuis 2010, la Ville de Bruxelles a décidé d'offrir, aux frais du Département Instruction publique, à tous ses établissements d'enseignement primaire et fondamental un outil pédagogique susceptible de promouvoir l'éducation à la philosophie et à la citoyenneté, notamment l'éducation aux médias, auprès du personnel enseignant concerné.

L'outil qui a été choisi est la revue « Philéas & Autobule - les enfants philosophes ». Chacun des établissements susmentionnés a ainsi bénéficié de 25 abonnements aux cinq numéros annuels de la revue.

L'Éditeur offre à la Ville de maintenir le prix actuel de 20 € par an pour un abonnement à la revue « Philéas & Autobule - les enfants philosophes », et ce pour une durée de trois ans.

Puisqu'il est dès lors opportun de reconduire la convention en la faisant porter sur trois ans, les parties conviennent de ce qui suit.

ENSUITE DE QUOI IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1.

La Ville de Bruxelles s'engage à prendre en charge, pour chacune de ses implantations d'enseignement primaire, fondamental, spécialisé, supérieur pédagogique et pour 3 écoles secondaires, 25 abonnements à la revue « Philéas & Autobule - les enfants philosophes » (32 x 25 abonnements) pour les années scolaires 2025-26, 2026-27 et 2027-28 : au prix de vingt euros (20 €) l'abonnement, TVA comprise, soit au total :

- seize mille euros (16.000 €) payables en octobre 2025, pour l'année scolaire 2025-26 ;
- seize mille euros (16.000 €) payables en septembre 2026, pour l'année scolaire 2026-27 ;
- seize mille euros (16.000 €) payables en septembre 2027, pour l'année scolaire 2027-28 ;

à payer sur le compte bancaire IBAN : BE 98 1325 3865 5993, conformément à l'offre de prix adressée à l'administration communale en date du 18 septembre 2024.

A côté des 800 abonnements susvisés, la Ville de Bruxelles recevra 85 abonnements à la revue « Philéas & Autobule – les enfants philosophes » à titre gratuit.

Les 800 abonnements payants et les 85 abonnements gratuits susvisés seront livrés gratuitement aux adresses reprises en annexe (annexe 1). Cette livraison aura lieu en dehors des jours fériés et des périodes de vacances scolaires.

Au début de chaque année scolaire, la Ville de Bruxelles transmettra à l'Éditeur une liste reprenant pour chaque adresse de livraison au moins une personne de contact (chef.fe d'établissement ou membre du personnel administratif) et un numéro de téléphone (annexe 1). Elle transmettra également le calendrier scolaire fixé par la Fédération Wallonie-Bruxelles (annexe 2).

Article 2.

L'Éditeur s'engage à ce que, dans chacun des cinq numéros annuels prévus pour les trois années scolaires concernées, au moins une double page soit consacrée explicitement à l'éducation aux médias et signalée comme tel par un dispositif graphique.

Il s'engage par ailleurs à ce que 3 des 5 dossiers pédagogiques qui accompagneront les cinq numéros précités proposent des activités d'éducation aux médias en relation aussi étroite que possible avec cette double page.

Article 3.

L'Éditeur reste seul responsable du contenu des publications de la revue « Philéas & Autobule - les enfants philosophes ».

Article 4.

L’Éditeur s’engage à mettre à disposition de la Ville de Bruxelles, gratuitement, une formation ou un support de formation « Philéas et Autobule : mode d’emploi » à la sortie de chaque numéro de la revue. Dans le cas d’une formation, elle sera assurée par un.e formateur.trice de l’Éditeur, dans un des bâtiments de la Ville de Bruxelles ou en visioconférence, pour une durée d’une à trois heures à chaque fois, à l’intention de minimum 6 et de maximum 20 participant.e.s. Dans le cas d’un support de formation, il s’agira d’une présentation Power Point ou de tout autre support électronique ou matériel utilisable par le personnel de la Ville de Bruxelles. L’Éditeur s’engage également à mettre à disposition de la Ville de Bruxelles, une formation d’une demi-journée en partenariat avec la HE Francisco Ferrer (département pédagogique). Si un nombre suffisant d’enseignants du secondaire en manifestent le besoin, l’Éditeur pourra proposer des formations spécifiques au secondaire (DI).

Afin d’assurer le respect des droits d’auteurs, la présentation Power Point sera réservée exclusivement à une utilisation par le formateur et ne pourra en aucun cas être, en tout ou en partie, distribuée aux participants.

Article 5.

La présente convention est valable pour les années scolaires 2025-26, 2026-27 et 2027-28 et cessera ses effets au 4 juillet 2028.

Article 6.

Les parties s'engagent à résoudre à l'amiable tout différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention. A défaut de solution amiable, les Tribunaux de Bruxelles, rôle francophone, sont seuls compétents.

Article 7.

La présente convention est conclue sous la condition résolutoire de la suspension et/ou de l’annulation par l’autorité de tutelle dont dépend la Ville de la délibération du Conseil communal approuvant la présente convention.

Fait à Bruxelles, en autant d'exemplaires que de parties (trois), chaque partie reconnaissant avoir reçu le sien, le 18 septembre 2024.

Pour la Ville de Bruxelles,

l'Échevine de l'Instruction publique francophone,
de la Jeunesse et des Ressources humaines,
Faouzia HARICHE

le Secrétaire communal de la Ville de Bruxelles,
Monsieur Dirk Leonard

Pour le Centre d'Action Laïque – Régionale du Brabant Wallon

Anthony De Spiegeler, président.

Brice Droumart, directeur.

ANNEXE 1

Liste de distribution à mettre à jour annuellement

Abonnements payants :

N°	Établissement	Adresse	CP	Ville	Nombre d'abonnements	Personne de contact : chef.fe d'établissement / personnel admin	Numéro de téléphone	Remarque
1	Centre Pédagogique de Vlaesendael	Rue Francois Vekemans 73	1120	Bruxelles	25	DE BAROS LOPEZ Eliana	02 266 82 80	
2	Centre Pédagogique de Vlaesendael (autre implantation)	Rue des Fleuristes 24	1000	Bruxelles	25	DE BAROS LOPEZ Eliana	02 266 82 80	
3	Centre Pédagogique Jules Anspach	Rue du Vautour 68	1000	Bruxelles	25	JAMART Danièle	02 508 11 00	
4	Centre Pédagogique Jules Anspach (autre implantation)	Rue Haute 322	1000	Bruxelles	25	JAMART Danièle	02 508 11 00	
5	Centre Pédagogique des Pagodes	Avenue de Versailles 87	1020	Bruxelles	25	BRUART Isabelle	02 266 11 40	
6	Centre Pédagogique du Parc Astrid	Avenue de Madrid 100	1020	Bruxelles	25	KARVOUNIARIS Litsa	02 475 41 00	
7	Ecole Robert Dubois	Avenue Jean-Joseph Crocq 15	1020	Bruxelles	25	FREMAUX Frédérique	02 477 31 62	
8	Ecole Fondamentale Congrès-Dachsbeck	Rue de l'Enseignement 96	1000	Bruxelles	25	SCHUHMANN Patrick	02 211 01 00	
9	Ecole Fondamentale de l'Héliport	Rue Simons 12	1000	Bruxelles	25	LEBRUN Vincent	02 205 17 40	
10	Ecole Fondamentale Emile Jacqmain	Rue Veronese 21	1000	Bruxelles	25	AMGHAR Randa	02 740 03 00	

11	Ecole Fondamentale Baron Louis Steens	Rue Haute 255	1000	Bruxelles	25	BONNEURE Luc	02 510 06 10	
12	Ecole Fondamentale « A la croisée des chemins »	Avenue des Croix de Guerre 78	1120	Bruxelles	25	RENNEAU Françoise	02 210 64 40	
13	Ecole Fondamentale de Haren	Rue de la Paroisse 34	1130	Bruxelles	25	DEWEVER Thierry	02 247 21 30	
14	Ecole Fondamentale du Canal	Rue du Canal 57	1000	Bruxelles	25	MEURIS Anne	02 211 35 00	
15	Ecole Fondamentale du Tivoli	Rue Claessens 59	1020	Bruxelles	25	MASIL Michéle	02 422 03 20	
16	Ecole Fondamentale Emile André	Rue Haute 107	1000	Bruxelles	25	LEDUNE Marc	02 505 41 30	
17	Ecole Primaire des Eburons	Rue des Eburons 46	1000	Bruxelles	25	VANDEMAELE Régis	02 286 11 00	
18	Ecole Primaire des Six-Jetons	Rue des Six Jetons 56	1000	Bruxelles	25	LEIT Yves	02 508 15 00	
19	Ecole Primaire Adolphe Max	Rue Charles Quint 29	1000	Bruxelles	25	KHADMI Jamila	02 737 91 00	
20	Ecole Primaire Emile Bockstael	Rue Reper-Vreven 80	1020	Bruxelles	25	JOOSTENS Nicolas	02 475 73 30	
21	Ecole Primaire Reine Astrid	Avenue Mutsaard 71	1020	Bruxelles	25	STORMACQ Shirley	02 263 21 80	
22	Ecole Primaire Steyls	Rue Thys-Vanham 21	1020	Bruxelles	25	SWILLE Sebastien	02 422 02 00	
23	Ecole Primaire Catteau Aurore	Rue de l'Aurore 23	1000	Bruxelles	25	MIGUEL KABEYA Anna	02 626 14 00	
24	Ecole Primaire Dachsbeck	Rue de Rollebeek 22	1000	Bruxelles	25	GRIMALDI Assunta	02 500 85 50	
25	Ecole Primaire de Heembeek	Rue des Trois Pertuis 4	1120	Bruxelles	25	PROVOST Vincent	02 266 82 40	

26	Ecole Primaire de l'Allée Verte	Rue Masui 73	1000	Bruxelles	25	JOUBERT Jessica	02 204 01 00	
27	Ecole Primaire des Magnolias	Avenue des Magnolias 1	1020	Bruxelles	25	MELLOULI Karima	02 475 45 30	
28	Ecole Primaire des Pagodes	Avenue des Pagodes 305	1020	Bruxelles	25	FASTENAKEL Jimmy (FF)	02 266 11 30	
29	Ecole Primaire Léon Lepage	Rue des Riches Claires 30	1000	Bruxelles	25	WAUTERS Stéphanie	02 548 27 40	
30	Ecole Primaire Robert Catteau	Rue des Minimes 81	1000	Bruxelles	25	AFASI Farah	02 289 24 92	
31	Haute Ecole Francisco Ferrer (HEFF) – Département Pédagogique	Boulevard Lemonnier 110	1000	Bruxelles	25	HLIMI NACER Samia	02 504 09 40 02 504 09 60	

Abonnements gratuits :

	Bibliothèque des Riches Claires, Pôle Philo	Rue des Riches Claires 24	1000	Bruxelles	60	MIGNON Aline	02 548 26 11	

ANNEXE 2

Calendrier scolaire 2022-23

Rentrée scolaire	lundi 29 aout 2022	
Fête de la Communauté française	mardi 27 septembre 2022	
Congé d'automne (Toussaint)	du lundi 24 octobre 2022 au vendredi 4 novembre 2022	
Commémoration du 11 novembre	vendredi 11 novembre 2022	
Vacances d'hiver (Noël)	du lundi 26 décembre 2022 au vendredi 6 janvier 2023	
Congé de détente (Carnaval)	du lundi 20 février 2023 au vendredi 3 mars 2023	
Lundi de Pâques	lundi 10 avril 2023	
Vacances de printemps (Pâques)	du lundi 1er mai 2023 au vendredi 12 mai 2023	***NOTE :*** *le congé de printemps est donc décalé par rapport à la fête de Pâques*
Congé de l'Ascension	jeudi 18 mai 2023	
Lundi de Pentecôte	lundi 29 mai 2023	
Les vacances d'été débutent le	samedi 8 juillet 2023	